

Contrôle et éradication des plantes exotiques envahissantes sur le territoire des Éboulements



PRÉPARÉ POUR:
Fonds d'action Saint-Laurent et la
Municipalité des Éboulements

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

63, rue Ambroise-Fafard
Baie-Saint-Paul, Québec
G3Z 2J7

www.zipsaguenaycharlevoix.ca



Table des matières

Mise en contexte	1
Objectifs	2
Méthodologie	2
Caractérisation	2
Évaluation des talles de EEE : les classes d'évaluation et les indicateurs utilisés	3
Contrôle	6
Résultats	8
Plan d'action : restauration, suivi et contrôle des inventaires	11
Conclusion	15
Bibliographie	16
Annexe 1 - Brochure d'information	17
Annexe 2 - Publication Facebook	19
Annexe 3 - Communiqué de presse	20

Mise en contexte

La Municipalité des Éboulements se sait aux prises avec un problème d'espèces exotiques envahissantes (EEE) sur son territoire et tente depuis plusieurs années d'évaluer les possibilités d'éradication afin de protéger les berges et le marais du secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive. Cela dit, la municipalité ne détenait pas de portrait complet de la répartition des EEE sur le territoire et donc aucun plan d'action concernant leur éradication. Les travaux terrains de ce projet de contrôle ont permis d'identifier plusieurs espèces de plantes exotiques, telles que le roseau commun (*Phragmites australis*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et la pétasite du Japon (*Petasites japonicus*).

En plus d'être une répercussion des changements climatiques globaux, la prolifération des EEE est également favorisée par les modifications anthropiques sur le milieu. En effet, les EEE privilégient principalement des environnements dénudés où la biodiversité est faible, tels que les bords de routes, des milieux humides perturbés et des terrains engraisés en fertilisant (Hazelton et al., 2014). Alors que certaines EEE se reproduisent par le transport aérien de leurs semences, leur multiplication est cependant encore plus importante par rhizomes, ce qui rend leur contrôle encore plus difficile (Hazelton et al., 2014; Lavoie, 2008).

C'est pourquoi la propagation des EEE sur un territoire peut être fulgurante: dans le cas du roseau commun, la croissance d'une colonie peut augmenter de l'ordre de 18 à 50% par saison (Lavoie, 2008). Le problème, c'est que ce développement se fait au détriment des espèces indigènes. En effet, il existe une relation de compétition entre ces deux types d'espèces et, puisqu'un environnement n'a qu'une quantité limitée de ressources et de nutriments, lorsque des EEE s'introduisent dans un milieu, leur croissance importante monopolise une grande quantité de ressources. Les espèces indigènes se voient donc limitées dans leur apport en nutriments. C'est le cas aussi pour l'apport en lumière. Les EEE sont généralement grandes et denses, et elles s'installent le plus souvent dans des milieux ouverts, où la végétation indigène est basse. Par le fait même, elles coupent l'apport en lumière des autres espèces de ces milieux.

Combinés à l'impressionnante capacité des EEE à s'adapter à toutes sortes de conditions environnementales, ces deux phénomènes provoquent un déclin dans les populations d'espèces indigènes et créent des milieux monospécifiques (Zwerschke et al., 2018). On peut aussi ajouter que certaines espèces de EEE dégagent des toxines nuisant à la pérennité des espèces

indigènes. D'autres approches font valoir que les EEE dominant dans leurs milieux puisqu'elles n'ont tout simplement pas de prédateurs (ex. des herbivores) pour les réguler (Lavoie, 2019). Dans tous les cas, la faible biodiversité provoquée par la prépondérance des EEE revient à appauvrir la résilience des écosystèmes (Linders et al., 2019).

Objectifs

Ce projet s'inscrit dans la volonté du milieu d'assurer l'intégrité de la biodiversité et la pérennité des usages sur le territoire de la municipalité des Éboulements. Les études et les actions entreprises pour ce projet sont faites dans la perspective de se doter d'une stratégie intégrée pour faire face à la menace des plantes exotiques envahissantes.

- Effectuer un inventaire sur l'ensemble du territoire de la communauté
- Protéger les sites de haute valeur écologique
- Couper et bâcher certaines colonies d'EEE évaluées comme prioritaires
- Effectuer un plan d'action du contrôle des EEE aux Éboulements

Méthodologie

Caractérisation

Le Comité ZIPSC a une grande expérience de caractérisation des EEE sur son territoire, notamment du côté de la MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et au Saguenay. Par souci de continuité, la méthodologie utilisée au cours de cet inventaire a été la même que celle appliquée lors de nos autres inventaires.

La première source d'information concernant la présence de EEE au Québec est le site Sentinelle, du gouvernement du Québec. Munie d'un livret d'identification, l'équipe du comité ZIP a ciblé les observations cartographiées sur le site afin de les confirmer et afin de créer un livret d'identification avec les espèces présentes sur Sentinelle.

Les sorties étaient faites en voiture et à pied, selon l'accessibilité des sites. Aussi, dès que la circulation le permettait, les routes principales et quelques routes secondaires étaient parcourues à faible vitesse pour identifier des talles de EEE en bordure de route. Lorsque des talles étaient repérées de la sorte, la voiture était arrêtée pour permettre à l'équipe du Comité ZIPSC de sortir

identifier et caractériser les colonies, même si celles-ci ne se trouvaient pas sur les secteurs d'intérêt préalablement identifiés. Lors de la caractérisation, l'équipe a suivi le chemin de fer à pied, ce qui a permis d'accéder à d'autres lieux que la partie accessible par la route. Dans un environnement ferroviaire comme celui-ci, le seul vecteur de diffusion des EEE est généralement le passage des trains sur les rails. Dans l'ensemble, l'inventaire a été réalisé en réfléchissant principalement au potentiel d'éradication future des talles trouvées.

Lorsqu'une talle était repérée, l'espèce était d'abord identifiée; un point GPS était ensuite créé ou, lorsque le terrain le permettait, le périmètre de la talle était tracé. La superficie et la hauteur des plants étaient estimées à vue d'œil. Une caractérisation visuelle de l'environnement et de l'habitat était effectuée pour identifier des attributs relatifs à une future éradication. La prise d'une photo de la talle conclut la caractérisation.

Évaluation des talles de EEE : les classes d'évaluation et les indicateurs utilisés

Toutes les informations recueillies ont par la suite été comptabilisées dans un tableau construit afin de classer la priorité d'intervention des talles les unes par rapport aux autres. Pour ce faire, cinq classes d'évaluation ont été créées, soit l'espèce, la superficie de la talle, la présence de milieu humide, l'accès privé ou public du terrain et la faisabilité d'une intervention. Chaque classe comprend plusieurs indicateurs avec un pointage associé pour évaluer l'urgence et le potentiel d'éradication de chaque talle. Plus le pointage est élevé, plus une intervention sur la talle est à prioriser. Le maximum du pointage est de 15 points.

Tableau 1. Grille d'évaluation des talles de EEE identifiées dans la Municipalité des Éboulements

Espèces	Pointage
Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)	2
Renouée de bohème (<i>Reynoutria bohemica</i>)	2
Roseau commun (<i>Phragmites australis</i>)	2
Pétasite du Japon (<i>Petasites japonicus</i>)	1
Salicaire pourpre (<i>Lythrum salicaria</i>)	0
Impatiante glanduleuse (<i>Impatiens glandulifera</i>)	0
Superficie	
Quelques tiges	0

10m ² et moins	1
10-30m ²	2
30-100m ²	3
100-500m ²	4
500-2 000m ²	5
2 000m ² et plus	6
Milieu humide	
Oui	1
Non	0
Terrain privé	
Oui	0
Non	1
Faisabilité	
Taille moyenne (10 à 500m ²)	1
Absence de boisé	1
Absence de milieu escarpé	1
Absence d'enrochement enrochement	1
Près d'une route	1

La classe « espèce » permet d'évaluer l'espèce de plante qui constitue la talle en partant du principe que certaines espèces ont un impact négatif plus important sur leur milieu que d'autres. Plus cet impact est significatif, plus le pointage associé à l'espèce est grand. Les espèces au plus haut pointage sont la renouée du Japon, la renouée de bohème et le roseau commun, suivi par la pétasite du Japon, la salicaire pourpre et finalement l'impatiante glanduleuse.

La classe « superficie » met en relief l'impact plus ou moins grand des talles de EEE sur l'environnement selon leur superficie. Le pointage relatif à la superficie des talles a été construit afin que les indicateurs de superficie contiennent environ le même nombre de talles. Parfois, les bornes de superficie de certains indicateurs ont été ajustées selon la réalité terrain. Par exemple, dans le cas des deux derniers indicateurs de superficie (soit 500-2 000m² et 2 000m²), bien que le dernier indicateur contient très peu d'occurrences, il est techniquement plus difficile de traiter

des talles de 2 000m² et plus qu'une talle de 500m². Or, plus une talle est grosse, plus l'impact qu'elle a sur son environnement est majeur. C'est pourquoi le pointage associé aux talles de plus de 2 000m² est le plus élevé.

La classe « milieu humide » évalue simplement l'environnement dans lequel se trouve la talle afin d'indiquer s'il y a présence de milieu humide ou non. Comme les milieux humides sont des milieux fragiles et essentiels à l'intégrité des écosystèmes, la présence de EEE à proximité de ceux-ci constitue un indicateur important lorsqu'il s'agit de déterminer où intervenir et quelle talle éradiquer. Cela dit, un milieu humide nécessite d'effectuer une demande de certificat d'autorisation avant d'entreprendre toute restauration, ce qui représente également une contrainte en termes de faisabilité.

La classe « terrain privé » sert à distinguer les talles dont l'éradication exige une entente signée avec le ou la propriétaire, contrairement aux talles trouvées en terres publiques, où l'intervention est possible sans entente particulière. Or, dans les MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est, plusieurs terrains sont loués, ce qui peut compliquer la démarche d'intervention. Il peut aussi être plus difficile pour les propriétaires de terres privées ou leurs locataires d'accepter un traitement par bâchage, une méthode d'éradication très efficace mais également assez longue (environ 3 ans) et plutôt incommode. Ces considérations ont donc conduit l'équipe du Comité ZIPSC à distinguer les 2 types de terrain dans la priorisation des talles à éradiquer.

La classe « faisabilité » a été utilisée afin d'évaluer la facilité de traitement de la talle sur le terrain. Ainsi, plus une talle est petite, plus elle est facile à traiter. Il a cependant été soulevé au préalable que plus une talle est grosse, plus son impact est majeur sur l'environnement et donc qu'une intervention est plus urgente. Il serait donc contre productif d'accorder un pointage élevé pour une petite talle dans la classe « faisabilité » et de faire de même dans la classe « superficie » pour une grande talle, mais pour des motifs différents. Un pointage est donc accordé dans la classe « faisabilité » pour une talle de taille moyenne.

Finalement, les indicateurs « Absence d'enrochement », « Absence d'escarpement » et « Près d'une route » permettent de quantifier les qualités d'un environnement pouvant influencer négativement la mise en œuvre de l'éradication d'une talle.

Contrôle

Roseau commun

Il existe diverses méthodes de lutte au roseau commun et il est fortement conseillé par les experts d'utiliser une combinaison de ces techniques pour maximiser les résultats de la lutte au roseau commun exotique. Le fauchage est probablement la méthode de lutte la plus utilisée, mais aussi la moins efficace pour les espèces à rhizome comme le roseau commun (Lavoie 2019). Elle consiste à tondre de manière répétée la partie aérienne de l'envahisseur. L'éradication à l'aide de cette technique est impossible, mais permettra néanmoins d'épuiser progressivement les réserves nutritives des plants en préparation d'une autre méthode de lutte (Trottier 2021). La fauche devrait s'effectuer avant la floraison des plants afin de limiter la propagation des semences.

La méthode de bâchage est généralement utilisée suite à une fauche répétée. Elle consiste à couvrir la surface de sol contaminé avec des géomembranes ou des géotextiles pendant une période minimale de deux ans (Lavoie 2019). Il faut toutefois s'assurer que l'ensemble des clones et rhizomes sont recouverts par la toile. Cette méthode obstrue la croissance des tiges en plus de priver la plante de la lumière du soleil essentielle à son développement (Quintin et al. 2020; Lavoie 2019).

Renouée du Japon

La renouée du Japon est une espèce qui se développe principalement par rhizomes. Ainsi, la principale méthode d'éradication est l'excavation manuelle des rhizomes et des racines. La terre retirée doit être par la suite envoyée dans des dépotoirs pour limiter la contamination végétale. À noter qu'il n'est pas possible de composter la terre qui contient des rhizomes de renouée, au risque de faire proliférer davantage l'espèce. Après l'excavation et pour éviter la repousse des plants, il est conseillé de recouvrir la superficie creusée par une géomembrane résistante aux rayons UV pour une période de trois ans. Après le retrait de la géomembrane, il est recommandé d'effectuer une plantation d'espèces arbustives indigènes pour augmenter la biodiversité du milieu et ainsi diminuer les chances de reprise des EEE (Lavoie, 2019).

Bien qu'elle soit efficace et permette d'éliminer les talles, cette méthode comporte quelques inconvénients, notamment les coûts parfois importants associés à l'excavation et les difficultés liées au bâchage dans des emplacements difficiles d'accès ou sur de très grandes superficies. C'est pourquoi il est parfois préférable de se contenter de limiter l'expansion des talles existantes.

Pour ce faire, il est conseillé de tailler les tiges à la base plusieurs fois durant l'été pour contenir la croissance des plantes et, de cette manière, éviter la prolifération de l'espèce. Lors de la taille de la renouée, la tondeuse mécanique pourrait favoriser la dispersion des plants si les tiges, le feuillage et les rhizomes sont mal ramassés, contrairement à l'utilisation d'une débroussailleuse ou d'un sécateur lors d'un taillage manuel (Lavoie, 2019).

Pétasite du Japon

Tout comme la renouée du Japon, la meilleure méthode d'éradication et de contrôle de la pétasite du Japon est l'excavation et l'arrachage manuel. Lors des sorties terrain, plusieurs personnes rencontrées ont rapporté que l'arrachage manuel s'effectue facilement et qu'il permet une maîtrise efficace de la taille d'une talle. L'excavation, suivie du bâchage et de la plantation d'espèces concurrentes permet d'assurer de meilleurs résultats, mais un bâchage seul se révèle inefficace. À noter également que l'excavation doit être réalisée durant l'été puisque la fragmentation des rhizomes au printemps peut faciliter la propagation (Lavoie, 2022).

Salicaire pourpre

La salicaire pourpre se reproduit massivement par graines et sa multiplication très rapide peut la rendre difficile à contenir (Lavoie, 2019). De plus, comme la salicaire pourpre pousse en milieu humide, l'élimination de cette espèce par excavation a l'inconvénient d'imposer un énorme stress sur l'environnement. Si le fauchage des tiges est sans doute plus adapté, il n'en demeure pas moins qu'il faut retirer rapidement les tiges du milieu. Celui-ci doit ensuite être inondé, ce qui peut aussi engendrer des conséquences négatives sur la faune locale.

L'excavation et le fauchage n'étant pas les méthodes les plus aptes pour éradiquer la salicaire pourpre, le broutage a aussi été testé. Cette tentative a été plus concluante, quoiqu'il est important de souligner le piétinement des sols par les animaux qui, comme mentionné, sont souvent des milieux humides, donc fragiles (Lavoie 2019).

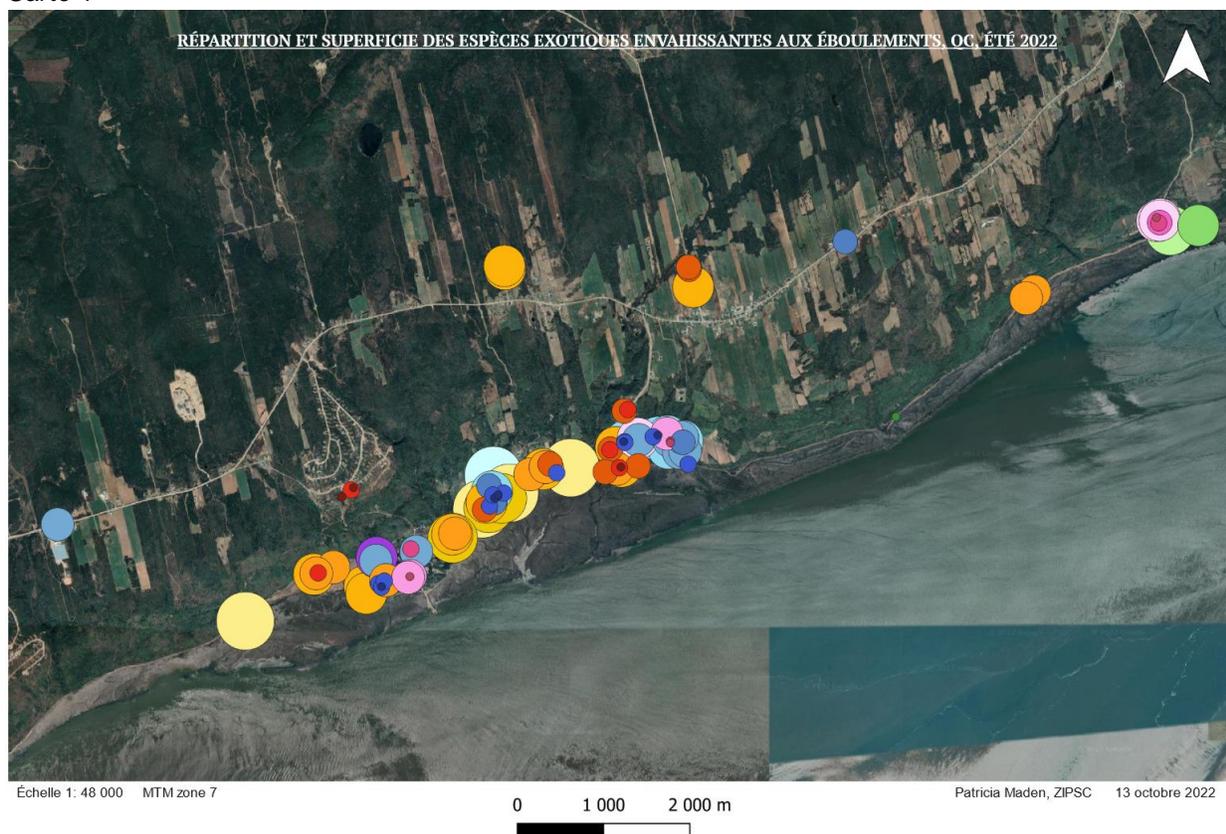
Dans l'ensemble, les impacts négatifs de la salicaire pourpre restent mitigés. Il est même avéré qu'il s'agit d'une espèce qui permet de contrôler les invasions d'insectes et qu'elle attire toutes sortes d'insectes pollinisateurs, notamment le monarque. Cela dit, c'est souvent au détriment des plantes indigènes qui sont de ce fait moins pollinisées. L'impact de la salicaire pourpre sur la faune reste difficile à déterminer. Il est possible qu'elle cause une surmortalité des têtards et que les têtards qui survivent grandissent plus vite et atteignent une taille plus grande que la normale

(Lavoie, 2019). Or, il faut également rappeler que, lorsque la salicaire pourpre est retirée d'un milieu, d'autres EEE en profitent généralement pour prendre sa place, dont les conséquences sur l'environnement sont souvent plus importantes. En conclusion, considérant l'impact mitigé de la salicaire pourpre sur son milieu, l'éradication de celle-ci n'est peut-être pas à privilégier.

Résultats

Les principales espèces exotiques envahissantes observées dans la municipalité des Éboulements sont le roseau commun, la renouée du Japon, la pétasite du Japon et la salicaire pourpre. Voici la répartition des espèces sur le territoire.

Carte 1

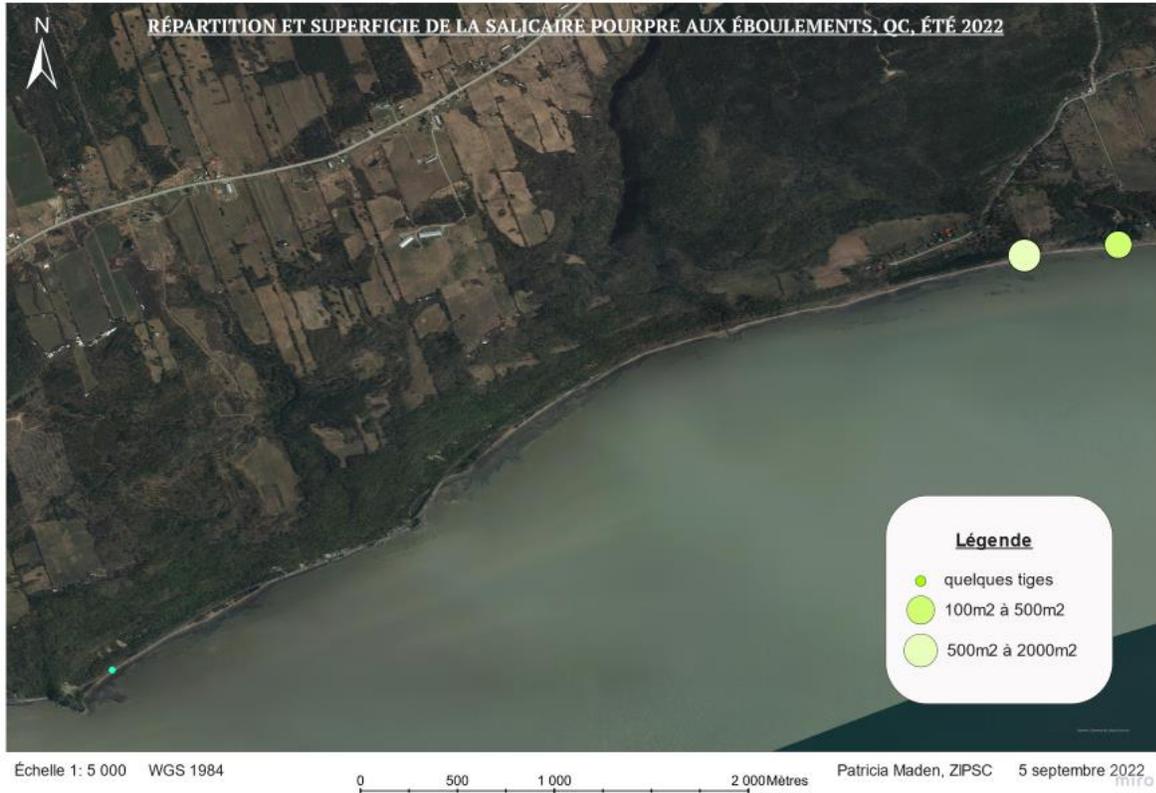


Légende

Roseau commun	Renouée du Japon	Pétasite du Japon	Salicaire pourpre
● quelques tiges	● quelques tiges	● quelques tiges	● quelques tiges
● 10m ² et moins	● 10m ² et moins	● 10m ² et moins	● 100m ² à 500m ²
● 10m ² à 30m ²	● 10m ² à 30m ²	● 10m ² à 30m ²	● 500m ² à 2000m ²
● 30m ² à 100m ²	● 30m ² à 100m ²	● 30m ² à 100m ²	
● 100m ² à 500m ²	● 500m ² à 2000m ²	● 500m ² à 2000m ²	
● 500m ² à 2000m ²	● 2000m ² et plus		
● 2000m ² et plus			

miro

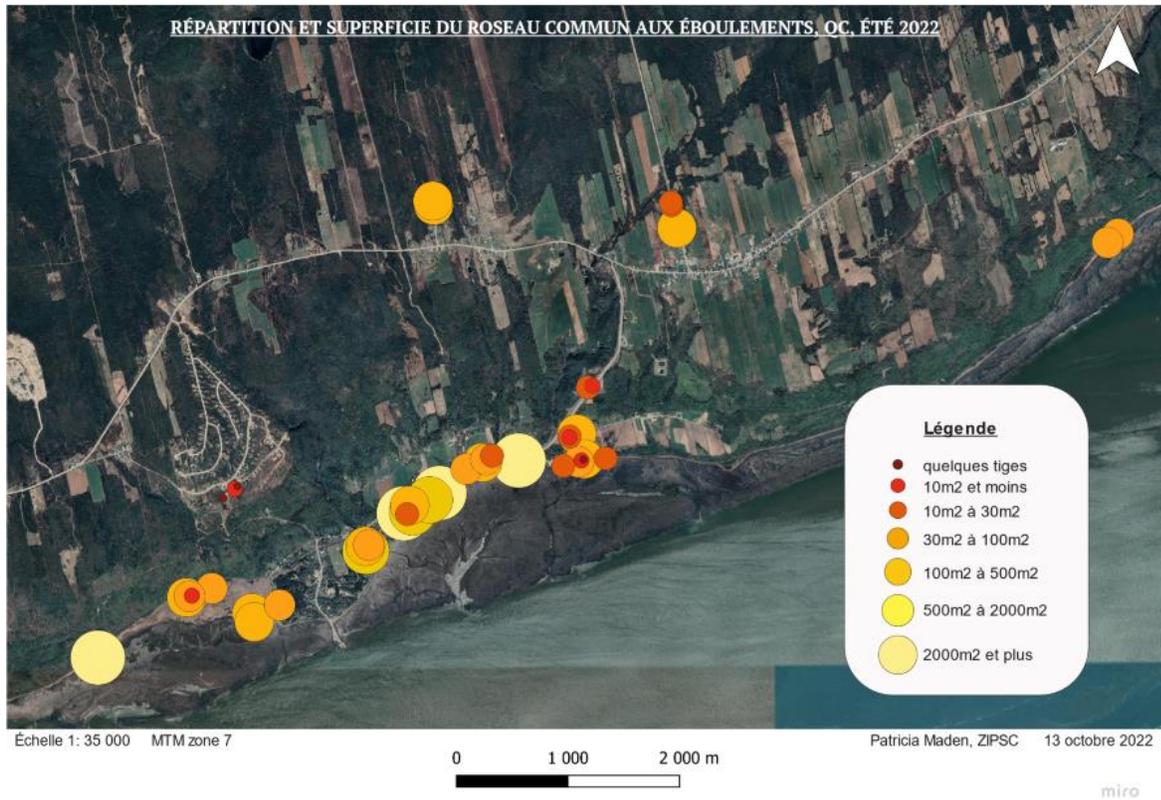
Carte 2



Carte 3



Carte 4



Carte 5



Plan d'action : restauration, suivi et contrôle des inventaires

Le comité ZIPSC suit de près la présence des espèces exotiques envahissantes dans le marais de Saint-Joseph-de-la-Rive vu sa grande importance écosystémique. 13 colonies différentes dimensions ont été géoréférencées à l'intérieur ou près du marais.



Figure 1. Tiges de renouée du Japon poussant à travers la bâche d'un citoyen.



Figure 2. Petites colonies de renouée du Japon en bordure du marais, près du chemin.

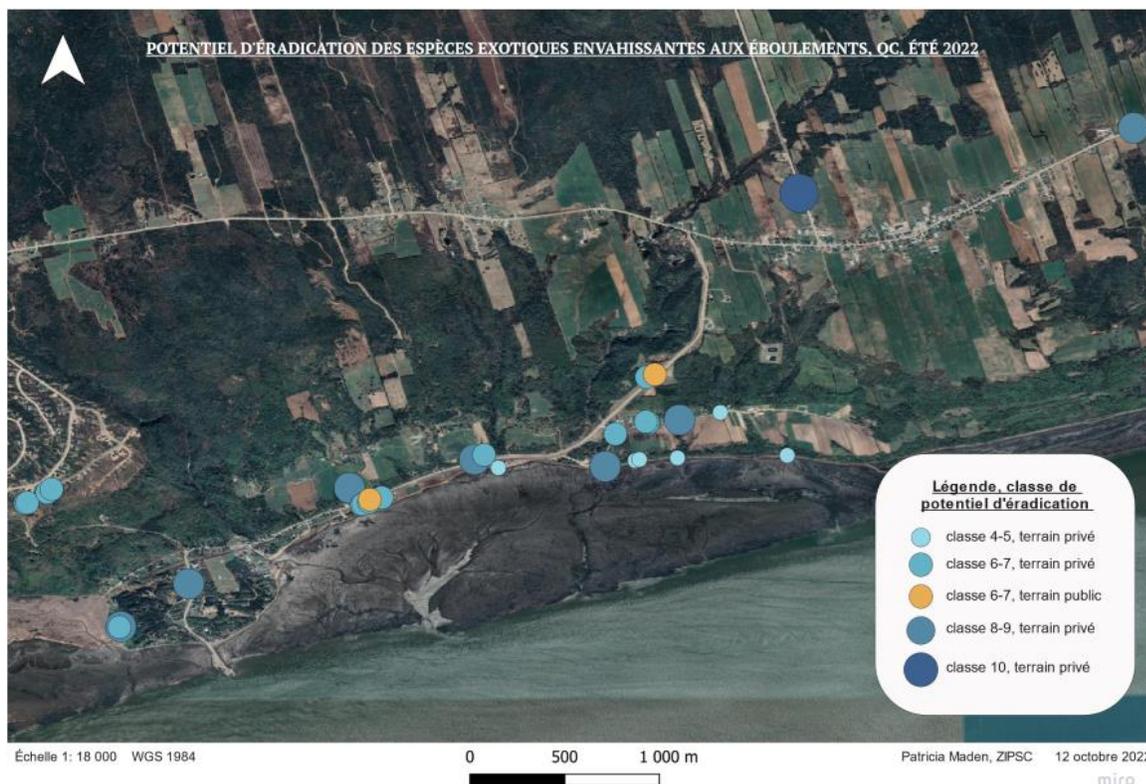
Pour la grosse colonie, nos travaux démontrent que la superficie couverte en 2019 était de 9060,88 m². En 2020, la même colonie couvrait 10 772,76 m². En 2022, la superficie atteint maintenant 28 038,45 m². C'est donc une augmentation de 17 265,69 m² (+160%). Il est important de considérer une marge d'erreur due à la précision du GPS. La marge d'erreur est estimée à ±

5%. Cela dit, la colonie préalablement caractérisée semble s'être unie avec d'autres talles situées près d'elle dans le marais afin d'en créer une gigantesque.

L'ensemble des 116 colonies de plantes envahissantes inventoriées, toutes espèces confondues, sont listés dans une banque de données indiquant le numéro identifiant la colonie, l'espèce, les points de latitude et de longitude, des photos, la superficie approximative, la hauteur et la classe indiquant le potentiel d'éradication.

À la lumière de ces résultats, il est possible de prioriser l'action d'éradication de certaines espèces exotiques envahissantes sur le territoire. Un total de 49 colonies sont classées 10 et plus en termes de potentiel d'éradication. Dans le cadre de ce projet, l'équipe du comité ZIPSC a dû cibler les colonies les plus accessibles pour mettre en place une stratégie d'éradication. Certaines caractéristiques ont donc été utilisées pour écarter les colonies du plan de gestion de l'été 2022, soit la présence en milieu humide afin d'éviter le processus de demande de certificat d'autorisation au *Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs* (MELCCFP) et sur terrain privé afin d'assurer la pérennité des installations de contrôle.

Carte 6



La majorité des colonies se retrouvent sur des terrains privés, soit en lien avec l'utilisation des plantes comme aménagement horticole ou avec les canaux de propagation comme les routes et le chemin de fer. Le secteur de Saint-Joseph-de-la-Rive est envahi par le roseau commun, alors que le rang Centre est davantage colonisé par la renouée du Japon. Il serait irréaliste de pouvoir éradiquer totalement ces plantes dans ces secteurs, mais la priorisation à travers les classes de potentiel d'éradication permet de cibler les colonies prioritaires. La mobilisation des citoyens est également importante à cet effort afin d'éviter plus ample propagation.

En somme, à la suite de l'évaluation de l'ensemble des colonies de EEE sur le territoire de la municipalité, trois colonies ont été désignées comme plus accessibles et pertinentes à éradiquer. Deux talles de roseau commun, numéro 75 et 76, et une talle de renouée du Japon, numéro 110.

Tableau 2. Colonies sélectionnées pour le contrôle

Numéro	Point GPS (lat, long)	Classe	Espèce	Superficie (m ²)	Densité (tiges/m ²)	Hauteur maximale (m)
75	47.484086, - 70.325422	8	Roseau commun	15	20	1,25
76	47.484308, - 70.32551	8	Roseau commun	20	22	1,05
110	47.45766361, - 70.42261097	10	Renouée du Japon	30	29	1,5



Figure 3. Colonie 75



Figure 4. Colonie 110



Figure 5. Coupe de la colonie 76 par l'équipe du comité ZIPSC

Conclusion

La gestion des espèces exotiques envahissantes est un enjeu réel pour la municipalité des Éboulements, car on retrouve plus d'une centaine de colonies et que certaines sont de grandes tailles dans des milieux importants les superficies. Ces grandes colonies peuvent entre autres bloquer l'accès aux berges, cacher la vue des riverains et envahir des plantes ou des milieux rares. Il est possible de lutter contre la propagation et d'éradiquer certaines colonies clés afin d'éviter de perdre complètement des habitats naturels importants. Nous suggérons d'adresser cette menace, car la vitesse de progression des espèces cités est menaçante. La sensibilisation des citoyens et des acteurs du milieu est d'ailleurs importante afin de les conscientiser à la gestion adéquate des déchets de ces plantes invasives.

Bibliographie

Hazelton, E. L., Mozdzer, T. J., Burdick, D. M., Kettenring, K. M., & Whigham, D. F. (2014). Phragmites australis management in the United States: 40 years of methods and outcomes. *AoB plants*, 6.

Lavoie, C., (2008). Le roseau commun (Phragmites australis): une menace pour les milieux humides du Québec.

Lavoie, C., (2019). *50 plantes envahissantes: protéger la nature et l'agriculture*. Québec: Les publications du Québec.

Lavoie, C., (2022). *40 autres plantes envahissantes: protéger la nature aujourd'hui et demain*. Québec: Les publications du Québec.

Linders, T. E. W., Schaffner, U., Eschen, R., Abebe, A., Choge, S. K., Nigatu, L., ... & Allan, E. (2019). Direct and indirect effects of invasive species: Biodiversity loss is a major mechanism by which an invasive tree affects ecosystem functioning. *Journal of Ecology*, 107(6), 2660-2672.

Zwerschke, N., van Rein, H., Harrod, C., Reddin, C., Emmerson, M. C., Roberts, D., & O'Connor, N. E. (2018). Competition between co-occurring invasive and native consumers switches between habitats. *Functional Ecology*, 32(12), 2717-2729.

Annexe 1 - Brochure d'information

QUOI FAIRE CONTRE LA RENOUEE DU JAPON?

Si vous pouvez identifier une colonie encore jeune et petite; tentez d'arracher les racines en tirant sur la tige ou en creusant

Si la colonie est relativement large et dense; coupez la plusieurs fois par année, afin de limiter sa croissance

Attention, la couper qu'une seule fois durant l'année peut au contraire lui donner de la vigueur

Si vous en avez les moyens; couvrez une colonie coupée à l'aide d'une bâche opaque résistante aux rayons UV durant au moins deux ans

AVIS IMPORTANT:

Se débarrasser de ces déchets végétaux en les jetant dans la poubelle, dans un sac de plastique fermé (pas dans le compost)

Ne pas réutiliser de la terre dans laquelle la renouée a déjà poussé

Éviter de tondre le plant avec une débroussailleuse afin de limiter la dispersion



LA RENOUEE DU JAPON

COMMENT L'IDENTIFIER?

- Tiges vertes à rougeâtres, tachetées pourpre, lisses et creuses, comme du bambou
- Feuilles ovales à triangulaires, pointues aux extrémités et lisses aux bordures
- Petites fleurs blanches crèmes en grappe
 - Jusqu'à 4 m de haut
- Apprécie les milieux perturbés et les milieux humides tels que les berges, les fossés et les canaux d'irrigation



DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES DANS VOTRE JARDIN



Québec

FORUM D'ACTION
Saint-Laurent



QUOI FAIRE CONTRE LE ROSEAU COMMUN?

Si vous pouvez identifier une colonie encore jeune et petite; tentez d'arracher les racines en creusant

Si vous résidez sur un milieu inondable; coupez les tiges au niveau du sol avant la saison des crues ou avant les grandes marées des équinoxes

Si vous en avez les moyens; couvrez une colonie coupée au début du printemps à l'aide d'une bâche opaque résistante aux rayons UV durant au moins deux ans

AVIS IMPORTANT:

Se débarrasser de ces déchets végétaux en les jetant dans la poubelle, dans un sac de plastique fermé (pas dans le compost)

Ne pas réutiliser de la terre dans laquelle le roseau a déjà poussé



LE ROSEAU COMMUN

COMMENT L'IDENTIFIER?

- Fleurs dorées à pourpres, en forme d'épis
- Tiges vertes et creuses
- Feuilles longues et étroites, il est possible d'y voir du "poils" à sa base
- Les tiges mortes (beiges) peuvent rester debout durant plus d'un an
- Jusqu'à 5 m de haut



Ces espèces nuisent à la viabilité des espèces natives du Québec en créant d'immenses colonies monospécifiques et en empêchant d'autres plantes de s'installer. Participer à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes permet d'aider à la préservation de la biodiversité.



Pour nous contacter:

Site internet: zipsaguenaycharlevoix.ca
Adresse courriel: charlevoix@zipsc.org

Annexe 2 - Publication Facebook

 **Comité ZIP Saguenay-Charlevoix**
Publié par Laurence Mart · le 28 novembre à 18 h 00 · 🌐

Au cours de l'été 2022, un recensement des plantes exotiques envahissantes a été effectué dans la [Municipalité des Éboulements](#). Pour ce faire, toutes les routes de la municipalité ont été parcourues. Les espèces qui ont principalement été observées sont la renouée du Japon et le roseau commun 🌿.

En plus de ce recensement, quelques colonies ont commencé à être éradiquées! Nous avons d'ailleurs développé un dépliant d'information, afin d'épauler ceux et celles qui aimeraient faire de même chez eux, puisque certains plants se situent effectivement sur des terrains privés (disponible sur notre site web).

Un grand merci à la municipalité des Éboulements pour leur collaboration et au Fonds d'action Saint-Laurent (FASL) pour leur soutien financier 🙌!

C'est par ici, pour télécharger le dépliant 📄
https://zipsaguenaycharlevoix.ca/.../pamphlet_eee_jardin.pdf



Annexe 3 - Communiqué de presse

Des espèces exotiques envahissantes dans votre jardin ?

Le Comité ZIP Saguenay Charlevoix travaille en collaboration avec la municipalité des Éboulements pour accompagner les usagers du territoire à se débarrasser des espèces floristiques nuisibles qui peuvent avoir des impacts néfastes sur leur propriété.

Baie-Saint-Paul, le 8 mars 2023. Le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix a reçu un financement de 22 500\$ du [Fonds d'action Saint-Laurent](#) (FASL), via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent (PMB) et en collaboration avec Avantage Saint-Laurent, la nouvelle vision maritime du Gouvernement du Québec. Ce financement a permis de réaliser le projet « Contrôle et Éradication de la renouée du Japon » au courant de l'année 2022.

Le projet s'inscrit dans la volonté du milieu d'assurer l'intégrité des milieux naturels et de la pérennité des usages sur le territoire de la municipalité des Éboulements, par le contrôle d'espèces exotiques envahissantes (EEE). Un projet qui sera à terme, un gain pour la biodiversité du fleuve Saint-Laurent.

Le Comité ZIP Saguenay Charlevoix et la municipalité des Éboulements ont travaillé ensemble pour faire face à la menace des plantes exotiques envahissantes sur le territoire. Une cartographie et des rapports de caractérisations sur les colonies ont été faits pour éliminer ces espèces nuisibles, comme la renouée du Japon, la pétasite et le roseau commun.

Saviez-vous que la renouée du Japon possède des rhizomes qui peuvent s'enfoncer à plus de 2 m de profondeur et s'étendre latéralement sur 7 m! Ces tiges souterraines libèrent des toxines qui empêchent l'établissement d'autres végétaux. La renouée du Japon forme des peuplements denses qui étouffent les espèces indigènes, appauvrissant ainsi la diversité biologique des écosystèmes et limitant l'accès aux cours d'eau.

La sensibilisation et l'éducation auprès des usagers du territoire sont aussi des composantes du projet très importantes. Une fiche informative a été créée pour le grand public, afin de savoir quoi faire si une colonie est identifiée sur notre terrain. Un dépliant rempli de solutions pour contrer les menaces de votre jardin se trouve sur le site internet du [Comité ZIP Saguenay-Charlevoix](#).

La réalisation de ce projet a été possible grâce au soutien financier du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL), via son Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent grâce au soutien d'Avantage Saint-Laurent, la nouvelle vision maritime du Gouvernement du Québec.

À propos du Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Saguenay est le premier Comité ZIP à avoir été fondé en 1990 dans le sillon du Plan d'action Saint-Laurent. Notre organisme à but non lucratif a officiellement agrandi son territoire et a changé de nom en 2016 pour devenir le [Comité ZIP Saguenay-Charlevoix](#). Avec ses 486km de littoral, le Comité ZIP Saguenay-Charlevoix contribue à la protection, à la restauration et à la mise en valeur des rives du fjord du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent en Charlevoix. Ses projets visent particulièrement les milieux côtiers, aquatiques et insulaires

À propos du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)

Le [Fonds d'action Saint-Laurent](#) est un organisme de bienfaisance voué au soutien financier de projets qui favorisent la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe ainsi que le maintien et la mise en valeur de ses usages.

Pour information :

Éléonore Cusson

Coordonnatrice de Charlevoix

Comité ZIP Saguenay-Charlevoix

charlevoix@zipsc.org